



Vers un nouveau paradigme de la gestion sonore des festivals de plein air.

A l'occasion des BIS de Nantes, les partenaires de l'expérimentation sonore nationale menée sur le festival Marsatac en juin 2023 à Marseille présentent le bilan d'un accompagnement inédit débuté en 2022, piloté par l'association AGI-SON, pour répondre aux ambitions sanitaires et environnementales du décret Son.

Constat : un niveau d'émergence sonore réglementaire non tenable pour le plein air

La réglementation sonore (Décret Son 2017-1244 du 7 août 2017 et son arrêté d'application paru en avril 2023), saluée et attendue par le secteur du spectacle vivant, n'a pas fait l'objet d'étude de faisabilité. La limitation des niveaux d'émergences sonores (5 dB(A) en période diurne et 3 dB(A) en période nocturne) n'est pas tenable pour les événements musicaux en extérieur. Les travaux d'AGI-SON¹ s'en sont largement fait l'écho ces quatre dernières années et cette expérimentation vient le confirmer. En effet, la portée du son amplifié est plus difficile à maîtriser et à prévoir en extérieur puisqu'elle dépend de plusieurs facteurs : la puissance du système de sonorisation utilisé pour couvrir l'audience, sa capacité à concentrer le son sur le public, mais aussi des caractéristiques du site d'implantation (présences d'arbres, de bâtiments, de collines, etc.) et des conditions météorologiques changeantes d'un jour à l'autre. Cette situation fragilise les festivals, en particulier intra-muros, et ne leur permet pas de se mettre en conformité.

Contexte : Une sensibilité au bruit en hausse et un essor de l'offre en plein air

Durant la crise sanitaire, la population a fait l'expérience d'un environnement sonore exceptionnellement calme qui engendre aujourd'hui une plus grande sensibilité au bruit. Depuis la reprise des sorties culturelles, la cohabitation riverains/événements est un sujet qui s'impose dans les territoires, parallèlement à l'essor de l'offre culturelle en extérieur (tiers lieux, guinguettes, ...) qui rencontre un vif succès.

C'est une alerte des riverains du Parc Borély, où se déroule Marsatac, qui a conduit le festival à solliciter l'accompagnement d'AGI-SON pour réduire les émergences sonores sur le voisinage.

La complexité dans la gestion des émergences sonores est à l'origine des travaux entamés sur le festival Marsatac en 2022 par AGI-SON. Ce premier accompagnement, très suivi par le secteur, a engendré une volonté de l'ensemble des partenaires d'approfondir le travail pour en faire l'objet d'une expérimentation nationale d'utilité générale.

Besoin : Un laboratoire expérimental pour tous les festivals de plein air

¹ Livre blanc : Le décret Son, en question - février 2022

De par ses caractéristiques (longévité, ancrage territorial, retombées économiques, engagement associatif et soutien à la création artistique), Marsatac est un festival emblématique du paysage culturel français. L'expérience menée pendant 6 mois (de janvier à juin) sur son édition 2023 a ainsi permis de tester et d'envisager une approche de la gestion sonore reproductible dans les autres festivals de plein air, bien que chaque événement doive la transposer selon ses particularités. En effet, les organisateurs de festivals et les collectivités qui accueillent, programment ou sont partenaires de ces événements ont besoin de solutions pour appliquer la réglementation.

Perspectives : Pour une gestion sonore en faveur du public, des artistes et des riverains

L'expérimentation met en lumière la nécessité d'une plus grande collaboration entre les différentes parties-prenantes et, notamment, un meilleur dialogue avec les Bureaux d'étude acoustique en charge des Etude d'impact des nuisances sonores. Il y a aussi le besoin de voir émerger une nouvelle génération de matériel de sonorisation, permettant de concilier la qualité du son du concert et la réduction des émergences sonores.

Cette ambition implique un travail de recherche et de développement (en cours) chez les fabricants. En parallèle, ce bilan met en exergue le besoin de faire évoluer les habitudes de travail, tant du côté des organisateurs que des prestataires de service technique. La diffusion de sons amplifiés en plein air implique désormais un traitement global et transversal pour garantir l'équilibre entre qualité sonore pour le public et tranquillité des riverains.

Bilan : Des freins à lever et des préconisations pour l'avenir des festivals de plein air

Le bilan de cette expérimentation ouvre de nouvelles perspectives, que ce soit en termes de durabilité, d'écologie, d'économie, sur le plan sanitaire mais aussi pour la qualité et le respect de la rencontre entre l'œuvre musicale et son public.

La problématique des conséquences de l'émergence sonore sur le voisinage est à traiter par tous (artistes, fabricants, prestataires, organisateurs d'événements), au même titre que la qualité sonore artistique.

Ce nouveau paradigme de la gestion sonore en plein air implique de nouveaux objectifs :

- **Une montée en compétence et la formation de l'ensemble des parties prenantes sur le sujet de la gestion sonore et sa réglementation**
- **Des accompagnements financiers, en formation ou en outils, de la part des pouvoirs publics à la hauteur de l'ambition de la réglementation**
- **Une meilleure anticipation dans la gestion sonore des événements**
- **Une plus grande prise en compte du voisinage dans l'implantation d'un festival (selon ses contraintes de sécurité)**
- **Un dialogue renforcé entre les acteurs de la gestion sonore**

=> [Synthèse préconisations](#)

=> [Bilan technique](#)

Contact presse : Marion GOUGEAT : com@agi-son.org - 06 51 83 37 16